

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1900

5^{me} Année

DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

18183
F9C 104

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1900

5^{me} Année



DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

Président d'honneur : M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Conseil d'Administration

- Président* : M. CH. PETIT, conseiller à la Cour de cassation.
- Vice-Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.
- Secrétaire-Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, membre du comité de direction de la Société générale des Prisons.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat à la Cour d'appel.
M. CHARLES MAINGON, avocat à la Cour d'appel.
- Secrétaire-adjoint* : M. PIERRE-EDOUARD WEBER, avocat à la Cour d'appel.
- Trésorier* : M. ADOLPHE DÉMY, consul.
- Membres du Conseil* : M. ALBANEL, Juge d'instruction au tribunal de la Seine.
M. HAREL, président à la Cour d'appel.
M. F. LACOIN, avocat à la Cour d'appel.
M. MONCHARVILLE, vice-président de l'œuvre de l'Hospitalité de nuit.
M. H^e PINAT, architecte-expert.
M. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation.
M. le vicomte DE POMEREU D'ALIGRE, conseiller général de la Nièvre.
M. LOUIS RIVIÈRE, administrateur de l'Hospitalité de nuit.
M. VINCENS, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.



Extrait des Statuts



ARTICLE 4.— La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

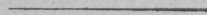
Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

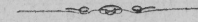
Toute personne qui versera à la Société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5.— Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.



Assemblée Générale de 1900



L'Assemblée générale annuelle du Patronage des Jeunes Adultes s'est tenue pour la 5^{me} fois le 25 mars 1900 à 4 h., rue de la Chaussée-d'Antin, 29.

Elle était présidée par M. Henry HOUSSAYE, de l'Académie française, entouré de M. Ch. PETIT, conseiller à la Cour de cassation, président de la Société, et de M. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Vice-Président.

On remarquait dans l'assistance M. Félix VOISIN, conseiller à la Cour de Cassation; M. l'Abbé THOMAS, vicaire général, archidiaque de St-Denis; M. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; Mme DUPUY, inspectrice générale du service administratif; M. Henri JOLY, doyen honoraire de Faculté; M. BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation; M. Albert RIVIÈRE, secrétaire général de la Société générale des prisons; M. BAUDINOT, curé de St-Ambroise; M. LOUCHE-DESFONTAINES, secrétaire général de l'Union des So-

des Sociétés de Patronage ; M. Louis RIVIERE, M. le D^r BONDON, contrôleur-directeur de la Petite-Roquette, les membres du Conseil et divers sociétaires.

Les discours et rapports sont reproduits ci-après :



Allocution de M. Ch. Petit

Conseiller à la Cour de Cassation

Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte par M. Henry Houssaye.

M. Ch. PETIT. — J'ai le regret de vous annoncer que M. le directeur de l'administration pénitentiaire Duflos n'a pas pu se rendre à notre assemblée générale : il en a été empêché par les obsèques d'un de ses amis. M. Bouillard, chef du bureau des patronages s'est excusé également : son état de santé toujours précaire ne lui a point permis de répondre à notre invitation. Enfin, notre excellent secrétaire général, M. Paul Baillièrre, malade depuis plus de deux mois, vient de partir pour la campagne, où le changement d'air ne manquera pas de hâter son rétablissement, qui est l'objet de tous nos vœux. Voici la lettre qu'il veut bien m'écrire.

Monsieur le Président,

Voulez-vous avoir la bonté d'exprimer aux membres éminents qui nous font l'honneur d'assister à notre Séance, ainsi qu'à nos chers Sociétaires et Souscripteurs tout le regret que j'éprouve de ne pouvoir me rendre auprès d'eux. C'est un devoir que la maladie m'empêche de remplir, et un grand plaisir dont elle me prive, et j'en suis doublement navré.

Excusez-moi particulièrement auprès de l'éminent historien qui a accueillie notre humble requête avec une bonté si gracieuse et si délicate.

Et veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma profonde gratitude pour votre bienveillance de mon très sincère et respectueux attachement.

PAUL BAILLIÈRE.

Nous devons procéder au renouvellement d'une partie de notre conseil d'administration : les deux membres sortants sont MM. Auber et Proust.

Le Conseil a l'honneur de vous proposer, pour les remplacer, M. Harel, Président à la Cour d'appel et M. Louis Rivière.

Le vote a lieu et M. le Président proclame élus à l'unanimité M. Harel et M. Louis Rivière.

Les discours et rapports sont reproduits ci-après :

Allocution de M. Ch. Petit, conseiller à la Cour de Cassation, Président de la Société.

Mesdames et Messieurs,

Il me paraît utile, la veille de la réunion du Congrès international des Sociétés de patronage, d'exposer devant vous le but de l'œuvre que nous avons entreprise, les conditions dans lesquelles elle est née, les moyens d'action auxquels elle a recours et les résultats qu'elle a obtenus. Cet exposé permettra, à ceux d'entre vous qui tiendront à assister aux grandes assises internationales du patronage, de juger par comparaison de ce qui a été fait en France et de ce qui a été fait à l'étranger.

C'est en 1895 que M. l'Abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette, a conçu l'idée qui a été mise à exécution. Témoin de la situation des jeunes détenus adultes à leur libération, les voyant avec une douleur profonde, malgré leurs bonnes dispositions et leurs persistantes recherches, dans l'impossibilité de se procurer des moyens d'existence, il s'est dit que la charité et la bienfaisance, auxquelles on ne s'adresse jamais vainement, ne refuseraient pas de leur venir en aide, que, quelque préférence

que méritent les sujets sans antécédents fâcheux, il pouvait y avoir place à l'intérêt pour ceux déjà frappés par la justice et qui ont été victimes d'une défaillance momentanée ou de la privation de tout appui ; qu'au lieu de les repousser, il fallait leur tendre la main, les soutenir et les relever.

Il s'est agi tout d'abord pour lui, de découvrir un travail suffisamment rémunérateur et accessible à tous. Après quelques hésitations, son choix s'est fixé sur l'ébarbage des métaux. Réduit à ses seules forces M. l'abbé Milliard aurait reculé devant les difficultés qu'il entrevoyait. Il a pensé que, dans le monde judiciaire, et parmi ceux qui consacrent leur vie au bien, il rencontrerait des âmes répondant à la sienne, des efforts prêts à s'unir à ses efforts. C'est ainsi que, les personnes qu'il a initiées à son projet et qui en ont de suite compris la portée moralisatrice, se ralliant à ses espérances, ont décidé, d'accord avec lui, que l'ébarbage serait le travail offert et que ce travail serait effectué dans un atelier.

Mais à quels jeunes libérés ouvrir cet atelier ? Pour opérer un choix aussi délicat avant leur sortie de la Petite Roquette, il est indispensable de recourir à des hommes d'élite ayant l'expérience de la jeunesse, sachant faire la part des entraînements et des faiblesses et doués, pour discerner ce qu'on peut attendre de natures plus disposées à la dissimulation qu'à la franchise, d'un tact et d'une sorte de divination qui ne sont départis qu'à quelques-uns : grâce à Dieu ! ces rares qualités ont été données avec surcroît aux visiteurs dont je vais vous rappeler les noms.

M. Paul Baillièrè, notre cher secrétaire général, à force de dévouement, triomphe de toutes les résistances ; il ne se rebute devant aucun obstacle, habitué à trouver dans le succès la récompense de ses peines ; M. Auber, animé d'une noble émulation, fait dans notre patronage un bien semblable à celui que madame Auber, avec sa persuasive et merveilleuse parole, réalise dans la belle œuvre où elle a associé son nom à celui de madame

Lannelongue; M. Henri Joly, l'orateur applaudi des grandes assemblées, l'écrivain particulièrement goûté de ceux qu'intéressent les questions de morale et d'assistance, s'attache à la mission peut-être la plus délicate; il se charge des enfants de la correction paternelle, de ces enfants que des pères profondément découragés sont obligés de faire enfermer à la maison d'arrêt, se reconnaissant impuissants à contenir leurs écarts; M. Henri Joly parvient avec l'art dont il a le secret, à obtenir, des amendements inespérés dans leurs rangs; M. Adolphe Démy, notre trésorier, donne son cœur comme il ouvre sa main, c'est-à-dire sans mesure: Il ramène également dans le bon chemin une foule de jeunes gens qui, sans lui, seraient retombés dans le délit.

Enfin, en même temps que M. Léon de Caumont nous prête le concours du zèle le plus efficace, notre secrétaire, M. René Dupuis, malgré sa jeunesse, ou, peut-être à cause de sa jeunesse, reçoit l'accueil le plus encourageant des détenus, gagne leur confiance et finit par en sauver beaucoup.

Voilà, Mesdames et Messieurs, avec quelle réunion de dévouements a été entreprise et se poursuit encore la visite des jeunes adultes, visite sans laquelle n'auraient produit les mêmes effets, ni l'enseignement salutaire de la cellule, ni les conseils et les leçons du directeur, des instituteurs et des gardiens. Les membres de notre œuvre ont eu à vaincre de vives suspicions avant de se faire accueillir non comme des étrangers ou des personnes accomplissant un acte de leur charge, mais comme des protecteurs et des amis; ils ont parlé aux jeunes gens comme leur parlaient leurs parents, avec cette sollicitude qui commande la confiance et cette chaleur qui ranime dans les cœurs les plus refroidis, je ne sais quelle flamme destinée à se transformer plus tard en un élément de régénération. Pour réussir, il leur a fallu, avant tout, pénétrer la nature des détenus, découvrir sous le masque d'hypocrisie dont beaucoup d'entre eux se couvrent, ce qu'il peut y avoir de bon en chacun d'eux, s'enquérir de leur

situation de famille, de leurs relations antérieures, vérifier s'ils ont eu un père et une mère pour les protéger, ou si, comme cela arrive malheureusement trop souvent à Paris, ils se sont trouvés dans des milieux où personne ne s'est occupé d'eux, où même ils ont eu sous les yeux des mauvais exemples et reçu des mauvais conseils.

Lorsque la sélection une fois faite, le choix de l'industrie arrêté, on s'est mis à l'œuvre, on s'est heurté à des difficultés. L'ébarbage des métaux, qui avait paru la source des revenus la plus profitable, a débuté dans d'assez fâcheuses conditions en ce sens que les ateliers privés auxquels on a dû recourir, n'ont pas offert les ressources de travail qu'on était en droit de souhaiter. Par suite, pendant la première année; le chiffre des recettes a été, d'une part, peu élevé, et, d'autre part, les placements ayant été effectués après un stage insuffisant, ont donné des mécomptes sans gravité cependant, puisqu'ils sont restés inférieurs à ceux de la plupart des patronages.

Nos jeunes patronnés reçoivent, dès leur admission, pour subvenir à leurs repas, 1 fr. 25 par jour; il doivent prélever sur leur gain quotidien le complément de cette partie de leur dépense. L'œuvre paye 0 fr. 50 par jour le loyer de chacun d'eux à l'hôtel qui, leur est imposé, de manière à s'assurer qu'ils vivent en bon ordre et sont installés dans des conditions convenables.

Il arrive ce qu'il était facile de prévoir que les libérés, auxquels on met entre les mains l'outil avec lequel ils doivent travailler ne cherchent pas tous à s'en servir: ceux qui ne peuvent triompher de leurs habitudes de paresse, au bout de peu de jours, s'éliminent d'eux mêmes: ils préfèrent retourner à leur vie lamentable que s'appliquer à un labeur exigeant un effort sérieux et continu. On insiste auprès de ceux qui ne manifestent qu'un simple dégoût, et l'on en retient heureusement un certain nombre.

Les jeunes gens qui restent comprennent qu'on leur offre

le moyen de vivre honnêtement, de se créer un nouvel avenir, de se réhabiliter dans l'opinion de tous par un changement absolu de conduite. Depuis qu'on a prolongé dans leur intérêt, l'apprentissage, en le portant, d'un mois ou deux, à trois ou quatre mois et même plus ils se transforment d'une manière plus complète et plus durable : leur transformation mérite d'autant plus d'être signalée qu'ayant de 16 à 20 ans ils sont à l'âge de toutes les passions, de tous les entraînements, mal préparés, la plupart, à y résister dans les milieux où ils ont grandi.

C'est une satisfaction profonde pour notre Société, Mesdames et Messieurs, de constater que nos jeunes gens deviennent, presque tous des serviteurs excellents du pays, des ouvriers, tels que les patrons, qui les ont vus à l'ouvrage, loin de s'en méfier et de les redouter, les demandent maintenant. Vous avez entendu l'année dernière, et vous entendrez tout à l'heure, des lettres de plusieurs d'entre eux ne tarissant pas d'éloges sur le compte de ceux qu'ils ont employés. Quand on est arrivé ainsi à procurer du travail, des ressources à des délaissés, qu'on les a préservés des rechutes et que surtout on a la joie de recevoir de pareils témoignages à leur sujet, on ne saurait regretter de s'être attaché à une œuvre qui donne des résultats aussi satisfaisants. (Applaudissém.)

Comment est-on arrivé à ces résultats ? Je vais le dire en peu de mots.

Les jeunes gens qui sortent de la maison d'arrêt, ceux qui viennent de la correction paternelle, ou qui nous sont adressés sans avoir été touchés par la justice rencontrent à leur maison de famille, voisine de l'atelier, des soins spéciaux ; ils y sont traités en véritables enfants : ils s'y rendent sans que rien les y force ; car vous ne l'ignorez pas, ils sont complètement libres, en dehors de l'atelier et du garni où ils sont tenus de coucher ; ils peuvent aller ici ou là, prendre leurs repas à tel ou tel restaurant à leur choix.

Tous les dimanches ils arrivent à leur maison de famille ils s'y

asseoient, les uns pour écrire, les autres pour lire ou causer, quelques-uns pour jouer. Il y a entre eux parfaite communauté d'idées, entière réciprocité de sentiments. Un membre du Conseil d'administration de la Société vient les voir et s'entretenir avec eux ; il assiste à leurs épanchements, et lorsqu'il a entendu les observations de celui-ci ou les remarques de celui-là, il en est souvent touché et surpris.

Il y a, Mesdames et Messieurs, une chose qui provoque chez les témoins de ces réunions un profond contentement ; c'est l'irréprochable tenue de nos patronnés. Quant à moi, chaque fois que je suis avec eux, que je vois leur physionomie s'éclairer d'un sourire, manifester un sentiment de joie, traduire une pensée de gratitude, je me dis : « Quel malheur s'ils étaient restés abandonnés ! Que seraient-ils devenus ? Le pays serait resté exposé à leurs méfaits ; la maison d'arrêt aurait vu revenir beaucoup d'entre eux au bout de quelques jours. » De sorte que, d'un côté, transformation chez ceux qu'on a voulu sauver, et d'un autre côté, sauvegardé de la Société : voilà l'œuvre résumée dans son ensemble. (Nouveaux applaudissements.)

Maintenant, si l'on veut descendre dans les détails et étudier les résultats obtenus au point de vue des patronnés, on constate qu'ils contractent des habitudes d'ordre, qu'ils s'appliquent à réserver, pour leur sortie de l'atelier, la somme destinée pendant quelque temps à subvenir à leurs besoins. Et c'est ici que s'ouvre cette course à la prime imaginée par M. Adolphe Démy, qui aimera à vous dire lui-même comment il parvient à faire réaliser par nos patronnés des économies sur les 3, 4, 5 et 6 francs de salaire par jour que gagnent les plus laborieux et les plus habiles. Il n'oubliera pas non plus, de vous indiquer le nombre des livrets de Caisse d'Épargne qui ont été délivrés et, de vous signaler, avec une légitime fierté, ceux qui ont mis de côté 100, 200 francs et même des sommes plus fortes. Il n'est jamais effrayé quand il a à ajouter une pièce de dix francs à chaque nouveau versement de

cent francs ! Il trouve même qu'on ménage trop sa bourse. L'esprit d'économie ainsi provoqué et encouragé, est un pivot de la réhabilitation, en même temps qu'une garantie de l'avenir. Une fois qu'il a été contracté il se manifeste en toutes choses.

Nos patronnés ne méritent pas seulement des éloges sous ce rapport ; ils en méritent encore sous un autre rapport. Il y a eu, dans le quartier laborieux qu'ils habitent, dans son voisinage, et ailleurs des troubles, des scènes regrettables des pillages d'église, des arrestations nombreuses ; aucun d'eux ne s'y est compromis ; aucun d'eux n'a été l'objet d'une poursuite ni d'une plainte ; ils sont tous demeurés à l'écart dans une attitude parfaite ; aussi lorsque je les ai revus à la maison de famille, les ai-je félicités chaleureusement d'avoir justifié ainsi la confiance et la bonne opinion de leurs amis les plus dévoués.

Voulez-vous me permettre maintenant de vous signaler par quelques traits ce qu'il y a, au fond de leur nature, de bon, d'élevé, de généreux ?

L'année dernière, je vous ai parlé de quatre de nos jeunes gens qui avaient obtenu des médailles pour avoir sauvé des personnes qui allaient se noyer. Je vous ai parlé encore d'un de leurs camarades qui, étant tombé malade et ayant dû être transporté à l'hôpital, avait été l'objet de leur tendre sollicitude et avait pu, à l'aide de leurs cotisations, y adoucir son séjour. Cette année, j'ai la satisfaction de vous révéler trois faits dignes des mêmes louanges.

Le premier concerne l'hommage de gratitude qu'ils ont rendu spontanément à Son Eminence le cardinal archevêque de Paris. Monseigneur Richard, l'un de nos premiers et l'un de nos plus grands bienfaiteurs, s'est intéressé à notre œuvre au point après avoir donné, en 1896, la confirmation à la Petite Roquette, de s'être transporté à notre atelier. Sa présence inattendue a été l'objet d'une sensation générale dans le quartier où chacun s'est empressé d'accourir près de lui. Le vénéré prélat a exprimé dans

un langage inoubliable, le bonheur qu'il avait de se trouver au milieu de cette jeune famille régénérée donnant tant d'espérances pour l'avenir. Les paroles qu'il a prononcées et la visite qu'il a faite sont restées à jamais fixées dans la mémoire de nos patronnés ; elles leur ont inspiré l'idée de lui offrir une œuvre de leurs mains, une tête de Christ en bronze, vraiment remarquable, que vous pourrez voir à l'Exposition et qui ferait honneur à des artistes plus habiles. Au bas de cette tête du Christ ils ont gravé leur reconnaissance, Le cardinal en a été profondément ému, et son émotion s'est traduite en des termes qui ont vivement remué les témoins de cette scène.

Voici le second des faits du même genre que je tiens à vous dire : M. l'abbé Milliard, notre fondateur, l'âme de notre œuvre, s'est donné à nos jeunes gens comme un père se donne à ses fils. Nos jeunes gens ont trouvé le moyen, sans que personne pût s'en douter, de lui faire une petite suspension de salle à manger, en cuivre, qui fait honneur tout à la fois à leurs sentiments et à leur adresse.

Enfin, pour passer à un trait d'un ordre différent, il y avait à côté de M. l'abbé Milliard une vénérable parente qui, ayant perdu son mari et son fils unique, s'était attachée à cette nouvelle famille ; elle soutenait, encourageait et reconfortait ceux qui se plaignaient, réprimandait et surveillait attentivement ceux qui allaient s'engager dans une mauvaise voie, si bien qu'elle était devenue en quelque sorte, une mère pour chacun d'eux. Lorsque la mort est venue la frapper soudainement, le deuil a été général ; tous les patronnés ont accompagné le corps à l'église, après avoir déposé sur le cercueil une gerbe de fleurs, témoignage de leur reconnaissant souvenir et gage de leur ferme volonté de se montrer dans la suite, dignes par leur conduite des encouragements et de la tendresse qui leur avaient été prodigués. (Applaudissements.)

Il me reste à vous apprendre que les conditions matérielles

dans lesquelles notre atelier a été organisé ont dû être modifiées. Nous avons dû songer à un local assez vaste pour suffire aux nouvelles exigences. Nous avons loué un corps de bâtiment qui nous donne, au premier étage, un atelier beaucoup plus grand que celui que nous quittons et sous lequel se trouve un rez-de-chaussée qui sera converti en salle de gymnastique. Déjà le travail de l'ébarbage développe les forces et assouplit les corps; que sera-ce lorsque, dans leurs moments de loisirs, nos patronnés viendront se livrer aux exercices physiques, qui deviendront en quelque sorte le complément de leur éducation?

Le nouvel atelier ne sera pas seulement le théâtre du travail; il sera aussi celui des conférences et des distractions instructives. Nous avons, il y a deux ans, organisé ces conférences. Elles ont été inaugurées avec éclat par M. l'inspecteur général Granier et par M. Louis Rivière. Cette année, nous avons pu offrir à nos jeunes adultes un plaisir d'un autre genre; des récits de voyages en pays étrangers, avec projections lumineuses. Notre jeune secrétaire M. Pierre-Édouard Weber, avocat d'un brillant talent, a su intéresser vivement en deux séances différentes son auditoire, et provoquer les applaudissements les plus chaleureux et les plus mérités. Notre intention est de continuer, dans le nouveau local, ces conférences et ces voyages à travers le monde. Assis le soir sur leurs banquettes les jeunes auditeurs applaudiront encore à tout rompre ceux qui les auront intéressés et charmés.

Comment avons-nous pu jusqu'ici faire face aux dépenses?

Nous y avons fait face avant tout avec le concours de l'Etat. Ce concours nous avait été promis; il nous a été donné. N'oublions pas que notre président d'honneur est le Ministre de l'intérieur. Au moment de la formation de notre Société, le Ministre de l'intérieur s'est déclaré favorable à notre entreprise; il a accepté avec empressement le titre de président d'honneur et il nous a, dès la première année, alloué une subvention. Cette

subvention nous a été continuée et augmentée; elle est la pierre principale sur laquelle repose notre œuvre, celle qui lui a permis de se développer et d'acquérir l'importance qu'elle a aujourd'hui.

M. Duflos, l'éminent Directeur de l'administration pénitentiaire, s'est montré pour nous d'une bienveillance extrême. Il a vu nos jeunes gens à l'atelier, et a constaté ce qu'on pouvait attendre d'eux; il n'a eu qu'à jeter les yeux sur les statistiques criminelles pour reconnaître l'immense service que nous rendons au pays en diminuant les récidives dans d'incroyables proportions et avec des ressources très minimes. Il a eu longtemps à ses côtés un homme de grande valeur, M. le sous-directeur Vincens, que nous sommes fiers de compter parmi les membres de notre Conseil d'administration où il nous éclaire de ses lumières. M. Bouillard, qui a succédé à M. Vincens au Ministère, nous continue les mêmes bonnes dispositions et prête à son tour à nos efforts le concours le plus empressé. Je ne fais que remplir un devoir en adressant à M. Duflos la tribut de la gratitude de notre Société et en y associant M. Bouillard.

En dehors de la subvention de l'État, il y a les dons de nos bienfaiteurs, en tête desquels se sont inscrits, pour des sommes importantes, Monseigneur le cardinal Richard, Mme la baronne de Gargan et M. le vicomte de Pomereu. Il y a ensuite les fonds versés par nos sociétaires et nos souscripteurs.

Si vous voulez que je mette en regard du nombre des jeunes gens que nous avons recueillis celui de leurs rechûtes et le chiffre de la dépense qu'ils ont occasionnée, vous serez, je crois, émerveillés.

Nous avons recueilli, depuis que notre œuvre existe, du 1^{er} juin 1895 au 31 décembre 1899, 675 jeunes gens. Sur ces 675, près de la moitié s'est éloignée au bout de quelques jours et ne paraît pas avoir donné plus de 20 0/0 de récidive. 350 ont été placés par nos soins et pour ces 350, qui constituent nos véritables pa-

tronnés, voici, d'un côté, les résultats moraux obtenus et, de l'autre, les sommes exactement déboursées. En 1895, à partir du 30 mai 34 placements 44 rechûtes, en 1896 45 placements 6 rechûtes, en 1897 58 placements, 1 rechûte, en 1898 77 placements 12 rechûtes, en 1899 88 placements, 2 rechûtes, soit une moyenne par an du moins de 5 0/0 descendant pour les 3 dernières années à 2 0/0.

Quant à la dépense concernant nos 675 patronnés elle a été en 1895 de 3.512 fr. 75, en 1896 de 5.679 fr. 50; en 1897, de 9.181 fr. 55; en 1898 de 8.164 francs et en 1899 de 7.049 20; ce qui, pour les 229 jeunes gens reçus à notre atelier, en 1899, porte le total des frais, à 35 francs par tête, bien que, à côté des ouvriers qui ont travaillé et suffi à leur entretien, il y en ait eu beaucoup qui ont produit peu, et laissé un déficit.

Vous pensez bien, Mesdames et Messieurs, que nous n'entendons pas nous affranchir de nos habitudes de rigoureuse économie; c'est avec 5, 7, 8 et 9 mille francs par an que nous avons obtenu ce que je viens de vous raconter. Comparez notre dépense à celle des autres œuvres, nos résultats aux leurs et prononcez. J'attends en toute confiance le verdict que vous rendrez.

Il ne m'est permis d'oublier personne. Si nous avons fait tant de bien à si peu de frais, il faut attribuer une bonne part de ce succès aux personnes éminentes qui ont bien voulu nous prêter l'appui de leur éloquence et de leur nom.

Notre première assemblée générale, a été présidée par l'orateur à jamais regrettable, M. Jules Simon, qui a prononcé ici même son avant-dernier discours. Il nous avait incités à aller de l'avant, en nous disant: « Marchez, vous réussirez. » Et nous avons marché et réussi.

M. Georges Picot, avec l'élévation de sa belle parole, est venu après lui nous apporter des encouragements et des conseils. Il a également, eu foi dans l'avenir de notre Société et sa foi n'a pas été non plus déçue.

Après M. Georges Picot, nous avons entendu M. le Garde des Sceaux Milliard. Parlant, comme membre du Gouvernement, un langage qui empruntait une autorité considérable à sa haute situation, il s'est écrié: « Votre œuvre est de celles qui honorent un pays, qui contribuent le plus efficacement à arrêter les progrès inquiétants de la criminalité; l'Etat vous doit son concours et il vous le donnera; la subvention qui vous a été accordée jusqu'ici vous sera maintenue, sinon augmentée dans la suite. »

Enfin, l'année dernière, c'est un célèbre écrivain dont les exquises publications charment les lecteurs et les lectrices, M. René Bazin, qui nous a présidés. Il nous a parlé un langage différent peut-être, mais empreint d'un accent de sympathie qui nous a aussi profondément émus.

Aujourd'hui nous avons le grand honneur et le grand bonheur de voir assis à la même place un illustre historien, modèle du travail et du patriotisme. M. Henry Houssaye, à l'âge où d'autres se laissent aller aux délices de la fortune, s'est appliqué avec passion aux études sérieuses. Il a commencé par l'histoire d'Athènes, il a continué par l'histoire de Rome. Ce n'est que plus tard, après avoir produit des chefs-d'œuvre d'exactitude et de science, qu'en reportant ses yeux, d'un passé éloigné à une époque récente, il a entrepris ses magnifiques publications sur les dernières années de l'épopée impériale. M. Henry Houssaye, avec ce souci infini de la vérité, ce scrupule de bénédictin de ne laisser, sans les consulter, aucun des documents propres à dissiper les obscurités et à dégager une lumière irrésistible, a dans ses trois derniers volumes, raconté 1814 1815 et Waterloo, et, il les a racontés avec une émotion poignante qui communique au lecteur le frémissement qu'il a dû éprouver, lui-même, lorsqu'il tenait la plume. Il est impossible de ne pas être frappé de l'attention avec laquelle il s'occupe des petits comme des grands, du soin qu'il prend à mettre en relief ce qui est de nature à exalter les sentiments

d'honneur et de patriotisme. Il se plaît à rendre justice aux jeunes recrues qui, lorsque la France est envahie ou menacée, vont se ranger derrière les vétérans, témoins de tant de victoires et qui, à côté d'eux, montrent la même indomptable bravoure et le même souverain mépris de la mort. Et, lorsqu'on s'arrête à tels ou tels faits particuliers, il en est qui se gravent profondément dans la mémoire parce qu'ils sont le reflet d'âmes vraiment supérieures. C'est ainsi que, dans le volume récemment publié, on ne peut se défendre d'une profonde admiration au récit de ce colonel de lanciers qui, ayant eu un bras hâché, s'est fait amputer sur le champ de bataille et, à peine amputé, est remonté à cheval pour se remettre au galop à la tête de son régiment.

On comprend que, formé à une pareille école, M. Henry Houssaye se soit montré, pendant le siège de Paris, l'un des combattants les plus acharnés et qu'il ait proclamé bien haut qu'il fallait lutter jusqu'à la dernière bouchée de pain.

Il est difficile Mesdames et Messieurs, de prévoir ce que nous réserve l'avenir ; mais je sais que si, ce qu'à Dieu ne plaise, le pied de l'ennemi se pose de nouveau en France, il n'y aura chez nos jeunes adultes qu'un même élan pour courir sous le drapeau, sans distinction d'âge, avant tout appel, afin de défendre avec un héroïque courage le sol sacré de la patrie. (Vifs applaudissements.)

M. FÉLIX VOISIN. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. FÉLIX VOISIN. — J'attendais pour voir si quelqu'un plus autorisé que moi se lèverait afin de remercier M. le Président.

Je crois être l'interprète de tous en disant combien nous venons d'être touchés par le discours de M. le Président mettant si éloquemment en relief le fonctionnement de notre société. Je lui en adresse nos plus vifs remerciements.

Nous voyons cette jeunesse s'épanouir grâce aux soins dont elle est entourée et nous sommes émerveillés à la pensée, que, sur un tel nombre de jeunes gens pris dans de semblables milieux, il n'y ait qu'une récurrence presque insignifiante.

Qu'il me soit permis, M. le Président, de vous adresser un léger reproche. J'ai trouvé en ce qui me concerne, une lacune dans l'admirable discours que vous venez de prononcer ; en effet, vous avez bien voulu nous dire au début qu'un congrès international de libérés se préparait pour le 9 juillet prochain. Mais, il ne nous suffit pas de savoir qu'un congrès se prépare, Mesdames et Messieurs, il faut savoir qui le dirigera, qui lui donnera la vie, qui lui apportera ce je ne sais quoi qui vivifie tout ce qu'il touche. M. le Président, vous ne nous avez pas fait connaître le nom du Président du Congrès. Il y a ici une curiosité très légitime de notre part et, si vous avez la bonté de la satisfaire, nous vous en serions reconnaissants.

M. Ch. PETIT. — Je suis véritablement confus de la question qui vient d'être posée. Le Président désigné pour présider le Congrès international, auquel on a fait allusion en ma personne, a dû ce titre à la facilité qu'il aura de rendre compte, comme je viens de le faire, de ce qu'il a vu comme témoin : son rôle sera modeste, mais bien doux le plus souvent, puisqu'il lui permettra de donner l'éloge à ceux qui le méritent et de rester là où il s'est constamment tenu et où il a l'intention de se tenir.

J'ai été surpris des paroles de M. Voisin et de la nécessité où il m'a mis de m'expliquer sur un point qui me paraissait devoir être laissé complètement dans l'ombre. Ce que j'ai eu à faire dans un précédent congrès, je tâcherai de le faire dans le prochain, très flatté de la désignation dont j'ai été l'objet, bien que je ne me crusse pas digne de remplir la mission qu'on a voulu me confier.

Mais, M. Voisin me permettra, puisqu'il m'a interrogé, de dire qu'il était une personne plus indiquée que moi pour remplir cet

office; et lorsque, comme M. Voisin on dirige avec un succès incomparable cette œuvre éminemment française de la protection des engagés volontaires, on ne doit pas s'exposer à, susciter des répliques dans lesquelles sa modestie peut être mise dans l'embarras. (Applaudissements.)

Rapport du Secrétaire.

Rapport du Trésorier.

Discours de M. Henry Houssaye.

La séance est levée à 6 h. 30.



RAPPORT

DE

Monsieur René DUPUIS

Secrétaire

Mesdames, Messieurs,

Vous cherchez tout naturellement sur cette estrade M. Paul Baillière, secrétaire général, et vous vous étonnez de voir sa place occupée par un inconnu de vous. C'est que, depuis plus de deux mois, une pénible maladie le retient au lit, ou tout au moins à la chambre.

Jusqu'à la fin de la semaine dernière, il avait compté être suffisamment rétabli, pour préparer son rapport et venir en donner lecture.

La maladie ne lui a pas permis de réaliser son désir. J'ai donc dû essayer de remplir sa tâche, apportant à ce travail, à défaut de sa grande habitude à traiter ces questions, et de sa haute compétence, ma simple bonne volonté.

Je suis sûr d'être l'interprète de tous, en disant ici les regrets que nous cause son absence momentanée et les vœux que nous formons pour son prompt rétablissement.

Sans revenir sur ce que les rapports précédents vous ont fait connaître, j'arrive de suite aux résultats de l'année 1899.

Le Patronage a reçu en 1899, 200 Jeunes gens, soit 49 de plus qu'en 1898.

Voici, comparés avec ceux de l'année précédente, les âges de ces jeunes gens :

Sont entrés dans le patronage	En 1898	En 1899
Au-dessous de 16 ans	3	3
Agés de 16 ans	7	16
— 17 —	31	23
— 18 —	32	35
— 19 —	37	32
— 20 —	26	41
De plus de 20 ans	15	50

En dehors de ceux qui viennent de la Petite-Roquette, recommandés par les membres visiteurs, 22 ont été envoyés par Messieurs les juges d'instruction : c'est une marque de confiance que nous témoignent les magistrats ; nous leur en sommes vivement reconnaissants. Les autres viennent ou des différentes prisons de la Seine, ou des Colonies pénitentiaires, ou de l'Infirmerie centrale. Neuf ayant obtenu le bénéfice de la libération conditionnelle, ont passé, soit chez nous, soit placés par nous, mais toujours sous notre responsabilité, le temps qui les séparait de leur libération définitive. Onze sont venus de la correction paternelle, portant à 53, le nombre de ceux qui n'ont pas encouru de condamnation.

La durée du séjour à l'atelier varie suivant les caractères des patronnés, leur bonne volonté et leurs aptitudes.

Voici les chiffres comparés à ceux de l'année 1898 :

	En 1898	En 1899
Sont restés de 4 à 6 jours	72	71
— 6 à 30 —	38	73

La plupart des autres ont fait un séjour de 4 à 6 mois. C'est un stage d'épreuve pendant lequel on cherche à leur inculquer

des idées de travail, d'ordre et d'économie.

Enfin, 4 sont à l'atelier depuis plus d'un an.

Ces chiffres sont d'une grande importance au point de vue des résultats du travail.

Résultats du travail

Quels ont été les résultats du travail en 1899 ?

Il y a eu	en 1898	en 1899
Journées de travail :	5.918	6.416
soit 498 de plus cette année.		
Journées de présence :	6.814	7.405
soit 591 de plus cette année.		
Produits du travail :	11.378 fr. 90	12.186 fr. 15
soit 807 fr. 25 de plus cette année.		
Salaires distribués :	13.137 fr. 95	13.976 fr. 20
soit 838 fr. 25 de plus cette année.		

Vous comprenez pourquoi le nombre des journées de présence est supérieur à celui des journées de travail, cela tient au chômage des dimanches et jours fériés. Mais pourquoi, pourriez-vous demander aussi, les salaires sont-ils supérieurs aux produits du travail ? Pour deux raisons :

La première, qu'un contremaître qui surveille, mais ne travaille pas, reçoit un traitement que nous faisons rentrer dans les salaires ; de même, nous payons sans qu'il produise, dans le sens strict du mot, l'ouvrier qui traînant la voiture de l'atelier, va chercher le travail à faire, et le rapporte chez les fabricants.

La seconde raison, c'est que l'inexpérience de nos débutants nécessite parfois des retouches qui exigent un salaire, mais ne viennent pas augmenter les produits du travail.

Voilà une première source de dépenses pour le patronage ; en voici une autre :

Nous donnons un salaire minimum de 4 fr. 25 par jour à

chaque patronné, alors même que le produit de son travail ne s'élève pas à ce chiffre, mais, d'autre part, nous versons *intégralement* à tout patronné le prix de son travail, à quelque chiffre qu'il s'élève, sans lui faire subir aucune réduction, soit à raison de la détérioration des instruments de travail qu'il a à sa disposition et qu'il faut souvent remplacer, soit à raison des frais généraux de loyers et autres qui restent entièrement à la charge de la Société.

Cette façon de procéder constitue une dépense et cette dépense, nous l'appelons le déficit des patronnés. Tous nos efforts tendent à la diminuer, en stimulant le zèle des ouvriers et en bannissant de l'atelier ceux qui ne mettent pas au travail la dose d'énergie et de bonne volonté qu'ils sont susceptibles de donner.

Nous sommes heureux de constater que la moyenne de ce déficit pour chaque patronné, qui déjà en 1898 s'élevait seulement à 33 fr. au lieu de 45 fr. l'année précédente, n'a pas dépassé en 1899, la somme de 25 fr.

La journée moyenne a été de 2 fr. 18, à peu près la même qu'en 1898, 2 fr. 20. Cette année, le nombre des patronnés admis à l'atelier, et dont le séjour n'a pas dépassé 30 jours, est plus élevé qu'en 1898 (144 au lieu de 110), c'est ce qui explique cette légère différence.

Ces jeunes gens qui ne font que passer sont en effet onéreux pour l'OEuvre, et les faibles salaires qu'ils touchent diminuent sensiblement la moyenne de la journée de travail.

Ce n'est du reste qu'une moyenne, car si ceux-là ne gagnent que 1 fr. 25, d'autres plus habiles, plus courageux, plus exercés, réalisent des gains de 5 et 6½ fr. par jour.

Tout le mérite de ces beaux résultats revient à M. l'abbé Milliard, au zèle et au dévouement duquel nous sommes toujours trop heureux de rendre hommage. Nous ne pouvons non plus oublier de remercier ses deux vaillants auxiliaires,

MM. Péré et Barlerin qui maintiennent dans l'atelier l'ordre et la bonne tenue.

Enfin, sans empiéter sur le domaine de M. le Trésorier, je dirai que si les dépenses effectives de l'atelier se sont élevées à la somme de 19.183 fr. 35, elles se trouvent, en fait, compensées à concurrence de 6.997 fr. 10, le travail à façon ayant produit une somme de 12.186 fr. 45.

J'en ai fini avec les résultats du travail et j'arrive à ce que nous pouvons appeler les résultats moraux.

Résultats moraux

Sur 229 jeunes gens, je dis 229, parce que 29 se trouvant à l'atelier au 1^{er} janvier 1899 s'ajoutent aux 200 qui sont entrés pendant l'année 1899.

Sur 229 jeunes patronnés, 15 ont été renvoyés, soit pour indiscipline, soit pour paresse. Semblable à un crible, l'atelier laisse passer tout ce qui ne doit pas être conservé; 92 sont partis spontanément, un certain nombre d'entre eux ont réussi à se placer par eux-mêmes, après avoir fait à l'atelier un séjour qui n'a pas été supérieur à 30 jours. La vie sérieuse de l'atelier succédant au régime sévère de la prison les a-t-elle mis en garde contre de nouvelles fautes? Il est permis de l'espérer, puisque sur ce nombre, 4 seulement, à notre connaissance, sont retombés entre les mains de la police.

28 étaient encore à l'atelier au 1^{er} janvier 1900; 6 ont été rapatriés et 88 ont été placés par la Société elle-même. Nous éprouvons une légitime fierté à vous donner ce chiffre, supérieur de 17 à celui de 1898. Mais ce dont nous croyons devoir nous féliciter encore davantage, c'est que sur ces 88, nous n'avons eu à constater que deux rechûtes. Nous avons donc tout lieu de penser que nous avons réussi à sauver cette année 86 jeunes gens. Nous espérons en avoir fait des hommes de devoir, qui

suivront dans la voie droite leurs aînés, nos patronnés des années précédentes, dont je vais maintenant vous dire quelques mots.

Lettres de Patronnés

Ce sont eux-mêmes plutôt, qui vont vous dire, dans les fragments de lettres que je vais vous lire, quelle reconnaissance ils gardent à M. l'abbé Milliard, à M. le Secrétaire-général et à tous les membres du Patronage qui les ont aidés et secourus, quels bons souvenirs ils ont conservés de l'atelier et tout spécialement de M^{me} Heurtematte, la vénérable et regrettée parente de notre cher Directeur. Frappée dans ses affections, elle s'était consacrée tout entière ainsi que son modeste avoir, aux bonnes œuvres de son neveu. Sous une apparence très simple, elle cachait de très grandes qualités; comprenant tout le bien que désirait faire l'abbé Milliard, elle était pour lui un précieux auxiliaire: bonne sans faiblesse, énergique et pleine de tact, elle savait en imposer à tous nos jeunes gens qui la respectaient, qui l'aimaient. C'était du reste une affection réciproque, car M^{me} Heurtematte avait, dès le début, compris toute la haute portée de notre œuvre, et elle la secondait aussi largement que lui permettait de le faire sa situation. La Société tout entière partage les regrets si légitimes des patronnés et conservera toujours la mémoire de cette femme de bien.

Je laisse maintenant la parole à nos anciens patronnés.

Plusieurs, actuellement sous les drapeaux, s'adressant à M. l'abbé Milliard ou à M. le Secrétaire-général, les assurent qu'ils n'ont pas oublié les bons conseils qu'ils ont reçus: la réhabilitation est leur constante préoccupation; leurs lettres respirent la franchise; ils semblent heureux de pouvoir causer avec ceux qui leur ont fait du bien et quelques-uns se laissent entraîner à de véritables narrations pleines d'humour. J'en extrais

les passages qui me semblent devoir vous intéresser, me gardant bien d'en modifier le texte, évitant même de les accompagner de commentaires.

« Monsieur,

« Je viens faire réponse à votre lettre du premier juillet et vous remercier en même temps de l'attention que vous avez eue pour moi. Soyez assuré, Monsieur, des sentiments de reconnaissance qui m'animent à l'égard de ceux qui me font du bien et m'aident à prendre mon rang dans la société.

« Cher Monsieur, j'aurais bien des choses à vous raconter sur les indigènes du pays. Je vais vous en dire deux mots à la hâte. D'abord le caractère paresseux, menteur et hypocrite, voilà le caractère arabe; ami devant, ennemi derrière. Je n'ai pas fait réponse de suite à votre lettre pour vous donner un compte-rendu de la fête du 14 juillet.

« D'abord Jeux d'enfants: Courses aux sacs, premier prix, 10 fr.; deuxième prix, 5 fr. — Courses aux ânes, premier prix, 10 fr.; deuxième prix, 5 fr.

« Pour les hommes: Courses à cheval européen, premier prix, 20 fr.; deuxième prix, 10 fr. — Courses à cheval arabe, premier prix, 20 fr.; deuxième prix, 10 fr. — Courses en mer, bateaux, prix, 30 fr.

« Puis fantaisias arabes, Mât de Cocagne, enfin le feu d'artifice dont j'ai été un allumeur. Et le bal qui a eu lieu à 9 h. et demie. Nous avons eu permission de 11 h. Je me suis bien amusé, quoique la veille, c'est-à-dire depuis minuit à 5 h. du matin nous avons été éteindre le feu dans une fabrique de macaroni, dégat environ 12.000 fr. Heureusement la maison était assurée.

« Je finis ma lettre en vous présentant mes meilleures salutations,
« Encore 32 jours et je serai à Paris pour vous remercier. »

« 11 juin 1899.

« ... Je suis arrivé à Tabarka... Le camp est au pied de la mer, je suis on ne peut plus heureux pour un soldat; depuis que je suis arrivé, je me suis toujours bien conduit, me faisant remarquer de mes chefs, je n'ai pas encore eu une seule punition, même pas encore une heure de consigne et aussitôt que mes classes ont été finies, j'ai été ordonnance de mon lieutenant de peloton; j'ai refusé les galons de caporal pour avoir cette place, car mon lieutenant m'a dit qu'en me conduisant bien il me ferait changer de corps.

« Je termine ma lettre en vous remerciant de m'avoir occupé à votre atelier, ainsi que tous les membres qui constituent le patronage. Souhaitez bien le bonjour de ma part à M. Péré s.-v.-p. »

« 28 janvier 1899

« Je suis actuellement en garnison à El-Kef (Tunisie) et déjà je commence à m'attirer la bienveillance de mes chefs qui m'emploient aux écritures de ma C^o. Je m'efforce d'ailleurs par mon obéissance et ma bonne conduite de la mériter. Je me suis trop amèrement repenti de ma faute de jadis, pour ne pas chercher par tous les moyens à continuer dans la bonne voie que je me suis tracée et que je suis bien décidé à suivre dorénavant.

« Néanmoins, ce qui m'est bien pénible, c'est d'être si éloigné de ma famille, de ma pauvre mère et de ma petite sœur surtout !

«Donc, Monsieur l'abbé, j'ose faire appel à votre extrême bonté pour user de votre haute influence auprès de M. Voisin pour l'intéresser à moi dans le but de me faire verser dans un régiment de France, à seule fin de me rapprocher de ma famille.

«Je suis depuis 15 jours comme organiste à l'église du Kef, où M. l'aumônier a demandé mon concours. »

« 8 janvier 1899.

« Je dois tout d'abord, Monsieur l'abbé, présenter à Madame votre tante ainsi qu'à vous mes respects de nouvel an : je vous souhaite une bonne santé.....

« Je fais partie du peloton des élèves caporaux et j'espère pour le mois de juillet en avoir gagné les galons, pour pouvoir permuter dans un autre régiment d'Afrique. Ici, le climat est sain, le kef se trouve dans les montagnes et le vent souffle avec une grande violence ; quand à la ville, elle est arabe dans toute l'acception du mot : il n'y a rien qui rappelle l'Europe, les mœurs et les coutumes en sont toutes différentes ; quoique cela je m'y plais.

« Je vous prie, Monsieur l'abbé, de présenter mes respects à M. Baillièrre, ainsi qu'à tous ces Messieurs du Patronage et je vous remercie de m'avoir donné de bons conseils, car aujourd'hui je les mets à profit et certes je m'en trouve bien, car je veux revenir au bien et prouver à ceux qui m'ont aidé à me relever, qu'ils n'ont pas affaire à un ingrat. La vie du Bataillon d'Afrique n'est pas tout rose. Aussi vos patronnés devraient

écouter vos conseils pour se bien conduire et ne pas y venir..... Bien le bonjour à M. Péré. »

« Ce jeune homme actuellement caporal est venu voir M. l'abbé Milliard deux fois dans le mois de janvier dernier.

« 26 mai 1899.

« Monsieur Baillièrre,

« Excusez-moi si je ne vous ai pas écrit plus tôt, mais le tems m'a complètement manqué, car nous sommes dans la période des inspections générales et des examens. Je vous dirai que je viens d'en passer un et qu'il a complètement réussi ; j'espère que les autres se passeront aussi bien que celui-ci.....

« Je vous serai reconnaissant de bien vouloir communiquer ma lettre à M. l'abbé que je n'oublie pas non plus, ainsi que tous ces Messieurs. Je reviendrai vous voir après les manœuvres, j'espère que j'aurai de nouveaux galons à vous montrer.

« Je finis ma lettre en vous serrant la main affectueusement et croyez que je n'oublie pas les bienfaits que vous m'avez faits. »

« 30 mai 1899.

« Monsieur Baillièrre,

« Vous me dites dans votre lettre de garder bonne souvenance de cette côte d'azur ainsi dénommée par les poètes et que j'ai eu le bonheur d'admirer pendant deux mois entiers. Certes Paris est bien beau, mais ce n'est plus ça auprès de ces pays enchanteurs : l'on y sent revivre son corps et on voudrait pouvoir y rester ; vous dire ce que l'on éprouve est impossible. Ces montagnes couvertes de neige dominant des palais qui eux-mêmes noient leurs fronts dans les flots semblent vous appeler à bénir celui qui créa l'univers.

« Que vous dirai-je de l'île Ste-Marguerite pittoresque et bien située, dominant Cannes ; elle a 7 kilomètres de tour, célèbre par ceux qui y élurent leur demeure malgré eux, tels que le masque de fer et le traître Bazaine qui s'en évada. En face l'île est le golfe Don Juan, où l'escadre de Toulon vient séjourner quelquefois.

« Je crois que je vous ennuie : ce que vous connaissez mieux que moi. . . . J'ai déjà pris des bains de mer et suis heureux d'être ici.

« Veuillez, Monsieur, présenter mes civilités à M. l'abbé Milliard, ainsi qu'à tous ces Messieurs qui prennent pitié de la jeunesse éprouvée et la ramènent au bien. . . .

« Je suis heureux de prendre connaissance de vos lettres et de tous les bons conseils que vous me donnez. »

« 26 septembre 1899.

« cher protecteur, c'est vous qui m'avez fait connaître les remords de ma conscience par vos bons conseils et vos bonnes paroles ; aussi, je les ai écoutés avec soin, et je les ai toujours en bourdonnant à mes oreilles. Lorsque j'allais faillir au devoir, quelque chose m'arrêtait malgré moi et me faisait réfléchir, c'était ma conscience, Dieu qui me préserve des mauvais penchants. . . .

« J'espère que bientôt je serai pardonné de toutes mes fautes et que ma bonne grand-mère sera heureuse de me voir dans le droit chemin. Enfin, cher protecteur, je vous remercie de tout mon cœur, ainsi que M. Voisin de tout ce que vous avez fait pour moi. »

Puis c'est un ancien patronné qui tient M. l'abbé Milliard au courant de sa vie de soldat. Ce pauvre garçon déjà marié et père de famille a dû laisser femme et enfant à Paris.

J'ai là 6 lettres de lui pour l'année 1899. Je n'en lis que quelques fragments.

« 2 mai 1899.

« Toute ma Cie est partie pour la Kroumirie en reconnaissance topographique. . . . Nous avons parcouru le Nord-Ouest de la Tunisie. Cette contrée ne ressemble en rien aux montagnes du Kef : je n'ai encore rien vu de comparable aux richesses que nous

rencontrions chaque jour comme forêts, qui sont ici en généralité des chênes-lièges ; comme culture, des champs de blé à perte de vue ; les troupeaux sont bien autrement beaux que ceux du Kef, le sol, lui-même, nous faisait voir les richesses de cette belle contrée, des carrières de marbre des plus belles couleurs ; en l'ensemble, un pays fertile et tout-à-fait imposant dont on garde souvenir. Nous avons passé à 15 kilomètres de La Calle, port de mer algérien que nous voyons se détacher à l'horizon ; après avoir parcouru les jalaises sur une distance de 50 kilomètres nous sommes redescendus dans le Sud, où nous avons rejoint deux Cies de notre Bon. . . .

« J'ai reçu une lettre de M. J. qui me souhaite bonne réussite à l'examen des élèves caporaux, et qui me demande s'il n'y a pas moyen de me faire changer de corps. Je lui réponds que le plus certain est la réhabilitation que je puis avoir au bout d'une année de présence au corps. Tout dépend de ma conduite et de l'assentiment de mon commandant. J'y travaille ardemment, et lorsque le moment sera venu, je demanderai votre protection. Enfin, je travaille toujours avec courage. . . .

« Je vous prierai de vouloir bien souhaiter le bonjour de ma part à M^{me} Heurtematte, ainsi qu'à tous ces Messieurs du Patronage. »

« 27 mai 1899

« Nous avons passé le premier examen des élèves caporaux : j'ai été classé 42^{me} sur 33. . . . »

« 14 août 1899.

« Je suis parmi les bons sujets de ma Cie, ainsi que dans les soldats bien notés pour la propreté et le zèle. J'attends la fin de l'année pour vous demander de me faire réhabiliter. »

« 2 Novembre 1899.

« Je suis heureux de vous apprendre ma nomination de caporal en date du 21 octobre. . . .

« *Ma femme et mon petit garçon se portent toujours très bien et j'espère les revoir avant d'avoir accompli mes 3 années entières de service, le moment de ma réhabilitation est proche, car j'ai bientôt une année de service. . . .* »

« *Voici maintenant deux patronnés, qui, rentrés dans le chemin de l'honneur, se font un devoir de payer leurs dettes.*

« *Cette lettre va sans doute vous surprendre, mais, soyez sans crainte, si je ne vous ai jamais donné de mes nouvelles, c'est que je n'étais pas en mesure de vous remettre ce que je vous dois. . . .*

« *Je vous prie d'attendre encore un peu et bientôt je me serai acquitté d'une dette qui me pèse lourd sur le dos. . . .*

et puis ce sont des souhaits de bonne année :

« *J'espère de profiter des occasions que présente le jour de l'an, car je sais que les lettres du jour de l'an sont souvent ennuyeuses, mais, dussè-je être ennuyeux moi-même, je ne pourrai dorénavant laisser passer le 1^{er} jour de l'an, sans vous témoigner ma reconnaissance, car si vous saviez ce que vous ignorez, avec quel plaisir je me le rappelle ; enfin, cher Monsieur, je ne laisse pas partir cette lettre, sans y mettre un mot pour cette bonne M^{me} Heurtematte qui avait tant de soins de moi quand j'étais malade, je manquerais à mon devoir, si je n'y faisais offre de mes vœux les plus sincères, ainsi qu'à vous, cher Monsieur et à tous les membres du Patronage. »*

Vous voyez, Messieurs, personne n'est oublié — et il ajoute en post-scriptum, après avoir signé seulement de 2 initiales :

« *En prenant de l'âge, on prend de la raison, car jeunesse et science n'est pas ensemble, dit-on.*

« *Je n'hésiterai pas à me faire connaître, dès que je ne devrai plus rien. »*

et celle-ci :

« 15 juin 1899. »

« *Monsieur l'abbé,*

« *Depuis que je suis parti de chez vous, j'ai suivi vos conseils qui m'ont conduit dans un bon chemin. . . .*

« *J'étais parti de chez vous et je vous devais quelque argent, quelques limes ; si vous voulez bien m'envoyer la note afin de vous rembourser. »*

Je voudrais vous apporter le témoignage de patrons qui se félicitent d'avoir employé nos jeunes gens. Je lis la lettre de l'un d'eux qui informe M. l'abbé Milliard, qu'obligé de s'absenter pour des raisons de santé, il va être contraint de congédier un de nos jeunes patronnés :

« *Monsieur l'Abbé,*

« *Je vais être forcé de me séparer d'A... auquel je tenais beaucoup, car je n'ai que des éloges à faire de lui, aussi bien pour sa conduite régulière que pour son travail, et je vous suis reconnaissant encore, Monsieur l'abbé, de m'avoir procuré ce jeune homme. Je me permets de vous le recommander comme bon travailleur et sujet très intelligent et d'excellente conduite.*

Je termine ce rapport en vous exprimant, Mesdames et Messieurs, notre profonde reconnaissance pour l'intérêt que vous voulez bien porter à notre Patronage. Vous avez pu constater les progrès que, grâce à vous, nous avons déjà réalisés. Il nous reste encore beaucoup à faire. Vous nous y aiderez, en nous continuant votre sympathie qui nous a si puissamment secondés jusqu'ici. (*Applaudissements*).



RAPPORT

DE

Monsieur Adolphe DÉMY

Trésorier

Sur la situation financière de la Société

Mesdames, Messieurs,

Je viens aujourd'hui, pour la cinquième fois, vous présenter un rapport sur l'exercice financier de la Société pendant l'année 1899.

Vous connaissez nos dépenses : nous avons à faire face aux frais de l'atelier qui a été établi pour recevoir les libérés à leur sortie. Les dépenses de l'atelier ont été sensiblement les mêmes que celles de l'an dernier ; nous ne pouvons cependant nous flatter qu'il en sera de même l'an prochain.

L'OEuvre s'est développée, elle reçoit plus de jeunes gens. Force a été par conséquent d'abandonner le modeste atelier des débuts, devenu désormais trop étroit. A partir du 15 avril prochain, l'atelier sera transporté dans un local plus vaste et aussi plus coûteux ; nous avons conformément aux Statuts placé à la réserve la somme de fr. 3.294,45.

Si nos dépenses sont en voie d'augmentation, il n'en est pas de même malheureusement de l'ensemble de nos recettes. Nous avons jusqu'à présent trois ordres de ressources, les cotisations des membres, le produit du sermon de charité et la subvention

de M. le Ministre de l'Intérieur ; les cotisations des membres ont fléchi cette année. Si le nombre des adhésions a été à peu près le même que précédemment, c'est que le chiffre des souscripteurs a grossi, pendant qu'à l'inverse celui des sociétaires a baissé ; le nombre des bienfaiteurs surtout a sensiblement décru. Quant au sermon de charité, il nous a fourni, cette année, des ressources moins sérieuses que l'année dernière.

La subvention de l'Etat a été portée par la bienveillance de M. le Ministre de l'Intérieur de trois à quatre mille francs, ce dont nous le remercions en témoignant notre reconnaissance à M. Duflos. Grâce à elle, nous avons pu assurer l'équilibre de notre budget. Elle n'a donc pas été seulement un aide et un encouragement, elle a été le salut de nos finances.

Mais après le budget de la Société vient naturellement celui de nos intéressants pupilles, dont il convient que je vous dise aussi quelques mots.

Le budget de nos pupilles ! Hélas ! c'est souvent quand ils entrent à l'atelier, l'étiquette du néant. Or, Franklin l'a dit : « La pauvreté ôte souvent à l'homme tout ressort et toute vertu : il est difficile à un sac vide de se tenir debout ». Et il est difficile aussi à un libéré d'avoir la conscience délicate, lorsqu'il a l'estomac vide. Aussi, pousser à l'épargne, c'est préparer le relèvement, rétablir la dignité et consolider la probité. Et voilà comment ce budget de nos pupilles nous donne, en quelque sorte, le graphique, la cote de leur moralité. (*Applaudissements*).

Voilà pourquoi il a été institué des primes à l'épargne offertes par le Trésorier : au premier abord, il peut sembler paradoxal de donner encore à ceux qui ont le plus ; c'est que ceux qui ont le plus, n'ont conquis cette primauté qu'à force d'énergie, d'épargne, de persévérance, de privations, et que récompenser ainsi l'épargne accumulée, c'est récompenser d'un seul coup le travail, l'économie, la conduite, la frugalité. (*Applaudissements*).

Ces prix — qu'on pourrait nommer des prix d'excellence,

puisque'ils supposent la réunion de plusieurs vertus — ces prix consistent en une prime de 10 francs par chaque centaine de francs économisés : nous avons eu la joie de les décerner plusieurs fois.

L'an dernier, deux de nos pupilles avaient réuni trois cents francs. Un seul a atteint ce chiffre cette année. En revanche, tandis que deux seulement pouvaient montrer l'an dernier la somme de deux cents francs inscrite à leur livret, trois ont cette année mérité deux fois la prime. Enfin, dix-huit cette année, au lieu de douze l'an dernier, peuvent montrer sur leur livret une somme de cent francs.

Voilà les lauréats. Ce sont les têtes de classe, pour ainsi dire. Mais, quels que soient les honneurs qui sont dûs et les récompenses qui sont données aux élites, c'est par les masses que l'on doit juger des résultats obtenus et du bien accompli, car c'est la foule encore plus que les individualités qui s'en dégagent, c'est la foule qui mérite attention et intérêt. Voyons donc à côté des vétérans, les conscrits de l'épargne, pour ainsi dire.

Il y a d'abord les aspirants aux prix : nous classerons dans cette catégorie ceux qui ont plus de 75 francs. Ceux-là arriveront dans un avenir prochain à atteindre le but, surtout si l'on remarque qu'il en est parmi eux qui ont 85 et 90 francs. Ces accessits, dans le sens propre du mot, sont au nombre de dix.

Puis viennent les déposants encore éloignés du prix, et que l'on peut répartir en trois séries, ceux dont le livret est supérieur à 50 francs, ceux dont le livret est supérieur à 25 francs, ceux dont le livret est supérieur à 12 francs : eh bien ! dans le cours de l'année, il n'y pas eu moins de trente-quatre patronnés dans la première série, le même nombre dans la seconde, et vingt-cinq dans la troisième.

J'insiste sur ces chiffres car ils vous indiquent quel progrès a fait l'esprit d'économie chez nos jeunes pupilles : la société s'est occupée cette année de 229 jeunes gens : de ce chiffre il convient

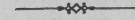
de défalquer 92 jeunes gens qui, soit le jour même, soit au bout de quelques jours, se sont soustraits à son patronage et qui n'ont par conséquent pas fait un séjour appréciable à l'atelier. Sur les 137 restant, dont 15, notez-le bien, ont dû être renvoyés, 125 ont placé une somme supérieure à 12 francs. N'est-ce pas vous dire que l'épargne est un fait universel chez nos pupilles et que pas un de ceux qui séjournent quelque temps parmi nous ne nous quitte sans emporter son livret, ébauche du pécule à venir et précieux témoin de l'effort sur soi-même.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, le budget de de nos protégés s'est considérablement accru tandis que le budget de la Société demeurait stationnaire. Vous tiendrez à honneur que les élèves ne dépassent pas les maîtres, car, ne l'oubliez pas, le succès est à ce prix. L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre, il est encore l'instrument le plus puissant du bien. Si l'État nous aide, c'est que nous avons commencé par nous aider nous-mêmes. C'est quand nous avons réussi à grouper un certain nombre d'adhésions effectives, que l'appui de l'État nous a été accordé. Eh bien, si nous voulons obtenir de nouveaux encouragements, il est nécessaire que nous les méritions, en agrandissant le cercle de nos membres. Ne l'oubliez pas, une société est comme un individu, elle ne vit que par la lutte, la lutte sans trêve contre les causes de destruction. Et les causes de destruction pour les sociétés sont encore plus nombreuses que pour les individus, car les sociétés ne meurent pas seulement par la mort de leurs membres, elles périssent aussi par la désertion, par la retraite de ceux qui en faisaient partie. Luttons donc, Mesdames et Messieurs, et luttons avec la dernière énergie pour la propagation et la diffusion de notre Société. Vous voyez le bien qu'elle a fait : mais qui pourrait dire les récidives qu'elle a conjurées, les crimes qu'elle a prévenus ; nous avons le bilan du bien qu'elle a accompli : qui pourrait chiffrer le mal qu'elle a empêché, surtout si vous vous rappelez

que ce sont précisément les jeunes adultes qui peuplent aujourd'hui les bancs de la cour d'assises. Persévérons donc, Mesdames et Messieurs, dans une œuvre plus que jamais utile, plus que jamais indispensable. Les concours n'ont pas manqué à la Société dans son bouton, alors qu'on ne savait quels en seraient les fruits ; aujourd'hui que nous vous présentons la moisson, comment hésiterait-on à nous seconder ? (*Applaudissements prolongés*).



ALLOCUTION DE M. HENRY HOUSSAYE



Mesdames, Messieurs,

Si j'avais à faire une démonstration du progrès, je n'attendrais par l'ouverture de la grande Exposition. Vous y verrez, à la vérité, une multitude de choses qui eussent paru chimériques même à nos grands-pères, Et n'y a-t-il pas déjà le téléphone, le phonographe, les décors ignifuges, les « services exceptionnels » pour la Légion d'Honneur, la poudre sans fumée, les voitures sans chevaux, les pavés de bois, les pierres de ciment, les cuirs de papier, le beurre de margarine, le vin de Champagne de Saumur. Et la photographie en couleurs, le cinématographe, a Loïe Fuller. Et les bouillons de culture, les injections de sérum, les machines, les moteurs, les appareils, tout l'arsenal enouvelé par la vapeur et l'électricité, de la grande industrie ; puis les canons qui portent à vingt-mille mètres, les fusils qui tirent trente coups par minute, et d'innombrables perfectionnements encore pour faciliter la vie et multiplier la mort.

Mais que sont tous ces progrès-là, auprès du progrès social, en comparaison de l'amélioration de l'homme lui-même ! C'est

pourquoi, je le répète, si j'avais à donner une démonstration du progrès, je voudrais faire connaître aux sceptiques le Patronage des Jeunes adultes libérés et tant d'autres associations similaires, œuvres de haute et efficace charité, œuvres de rédemption, œuvres de salut.

Sans doute la charité n'est pas un sentiment nouveau. Depuis bien des siècles, elle est au cœur de l'homme. Il n'est même pas vrai de dire, selon un aphorisme courant, qu'elle n'existait pas dans l'antiquité. Écoutez Phocilyde : « Fais l'aumône. Accueille dans ta demeure celui qui n'a pas de toit. Sers de guide à l'aveugle, de père à l'orphelin. Tends la main à qui est tombé. Sauve les délaissés. Puisque tu es riche, donnes au pauvre sa part de ce que les dieux t'ont donnés. » Écoutez Sénèque : « L'homme de bien donnera des soins au naufragé, un asile à l'exilé. Il fera l'aumône au pauvre, non point dédaigneusement, en la jetant comme pour le tenir à distance, mais en homme qui remet à son semblable sa part des biens communs à l'humanité. » Et ne croyez pas que la charité existe seulement à l'état théorique dans les maximes des sages de la Grèce et dans les livres des philosophes de Rome. A Athènes, l'Etat allouait deux oboles par jour aux pauvres et aux infirmes, et certaines associations d'Eranistes correspondaient à nos sociétés de secours mutuels. A Rome, les plébéiens vivaient presque uniquement des distributions publiques et des libéralités des patriciens dont ils formaient la clientèle asservie. Plus tard, c'est la charité qui sous l'influence de l'idée chrétienne fait luire un rayon d'humanité dans la nuit sombre du moyen-âge. Elle se développe encore au seizième siècle avec les frères de Saint-Jean-de-Dieu, au dix-septième siècle avec Saint-Vincent-de-Paul. Mais comparez ce qu'était la charité en ces temps-là, et ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Pensez aussi aux odieux supplices du « bon vieux temps », à la question ordinaire et extraordinaire, aux geôles, aux galères où ramait la chiorime,

aux prisons et aux bagnes en usage encore dans la première moitié de ce siècle, et alors vous comprendrez vraiment quelle ascension morale s'est opérée dans l'homme par le sentiment sincère, profond, de la souffrance humaine, par la compassion et la miséricorde. Nous sommes devenus meilleurs, c'est là le plus beau des progrès.

Mais je ne suis pas un moraliste, je me hâte de revenir à mon métier, en faisant le bref historique de notre Société. J'ai pour cela des documents précis et bien authentiques : les petites brochures à couverture bleue — je les voudrais vertes, puisque le vert est la couleur de l'espérance — que vous publiez chaque année. En outre, bonne fortune rare pour un historien, il m'a été donné de voir les personnages et le décor de l'histoire que je tente de résumer ; vous, Monsieur le Président, qui êtes la tête et la lumière de cette association ; M. l'abbé Milliard qui en est le cœur et le bras ; MM. Paul Baillièrè secrétaire, Adolphe Démy trésorier, Auber, Lanzi, Hervey, Joly, René Dupuis, qui s'y adonnent avec tant de dévouement ; enfin, dans l'atelier de la rue Saint-Maur, tous ces jeunes gens, vos protégés, qui, à en juger par leur bonne physionomie, leur regard franc, leur ardeur au travail, semblent bien dignes de votre protection.

Il y a six ans, avant que vous ayez commencé à les aider si intelligemment et si efficacement, les libérés de la Petite-Roquette se trouvaient dans une situation lamentable. Leur petit pécule mangé, Dieu sait comme ! ils erraient en désespérés, sans pain, sans asile, sans possibilité de trouver du travail, sur le pavé dépravant de Paris. Ils étaient fatalement destinés à se faire ramasser comme vagabonds ou à se faire arrêter pour de nouvelles fautes. Il semblait, en vérité, que la prison ne les eût lâchés que pour les reprendre. Mais vous êtes survenus, vous avez fondé votre Société de patronage. Vous avez offert à ces jeunes gens mieux qu'un asile temporaire : un atelier d'apprentissage ; vous leur avez donné mieux que l'aumône qui dégrade : le sa-

laire qui honore. Vous leur avez placé un outil dans les mains, vous leur avez appris un métier. En les formant au travail, qui est la loi humaine en même temps que le grand moralisateur, vous les avez mis sur la route du bien.

Cette route est ouverte à tous, non seulement à des enfants fautifs, mais à de grands coupables. Certain jour, Emile de Girardin avait besoin d'un valet de chambre. Un homme se présente. Il était grand, fort, bien tourné, son regard droit et sa physionomie intelligente parlaient pour lui.

— Vos certificats ?

— Je n'en ai pas.

— Vous n'avez servi nulle part ?

— Si, mais il y a bien longtemps! depuis, j'ai passé dix ans au bagne de Toulon.

— C'est bien, dit Girardin qui n'aimait pas à perdre son temps, je vous prends.

Or, Jean, (cet homme s'appelait Jean, tous les amis du grand publiciste l'ont bien connu) fut pendant vingt ans un valet de chambre modèle. Il devint même l'homme de confiance d'Emile de Girardin.

Tout est à louer dans l'organisation, l'économie, le mécanisme du patronage. Mais je ne sais pas s'il faut admirer tout autant l'audace généreuse de votre initiative. Comme les lauréats du prix Montyon qui n'ont à donner qu'eux-mêmes, qui font tout avec rien, vous avez entrepris cette œuvre sans compter avec la modicité et la précarité de vos ressources. Depuis alors, elles ont doublé et triplé. En prouvant l'excellence de votre fondation, les résultats obtenus devaient vous attirer de nouveaux dons et de nouveaux adhérents. En cinq ans vous avez accueilli six cent soixante-quinze libérés. Sans doute, vous ne les avez pas tous sauvés. Beaucoup d'entre eux n'avaient décidément pas la vocation du travail; selon une expression de Bretagne, « Ils aimait mieux trouver leur pain que de le gagner. » Ils ont

quitté l'atelier au bout de quelques jours. Mais votre protection, si passagère qu'elle ait été, ne leur a pas été complètement inutile, puisque parmi eux il n'y a eu que 19 0/0 de récidives. Mais, sur les trois cent cinquante jeunes gens qui ont fait bravement leur stage d'apprenti rue Saint-Maur et qui ont été placés par vos soins, il y a eu à peine 4 0/0 de récidivistes. Vos patronnés sont aujourd'hui dans les ateliers ou au régiment. Ils sont devenus de bons ouvriers et de bons soldats.

J'ai entendu Victor Hugo dire ceci : « Tout homme est un jour la Providence d'un autre homme » Vous, Messieurs, vous vous êtes faits, depuis six ans et pour toujours, la Providence de toute une classe d'infortunés. (*Applaudissements prolongés*).

BIENFAITEURS

MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris...	1000 »
BAILLIÈRE (Emile) libraire, boul. St-Germain, 106...	140 »
BAILLIÈRE (Paul) Dr en droit, boul. de Courcelles, 20...	300 »
BALLEROY (Comtesse de) avenue Montaigne, 35...	100 »
BOULET-JANVIER (Vve), à Naivres...	100 »
BAYARD (Achille) à Roubaix...	100 »
BANQUE de France...	200 »
BAZIN (René)...	100 »
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8...	100 »
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois de Boulogne, 64...	100 »
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64...	100 »
CARABY, avocat, rue de Téhéran, 4...	100 »
CAVARE (Madame), boul. Malesherbes, 35...	100 »
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103...	100 »
COJET-LITARD, industriel à Roubaix...	100 »
COLCOMBET et C ^{ie} , industriels à Saint-Etienne...	100 »
COMITE des Oeuvres du Travail, rue de Courcelles, 46...	300 »
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44...	100 »
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32...	100 »
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26...	100 »
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord)...	100 »
DEMOMBYNES, avocat, rue Jacob, 28...	100 »
DÉMY (Adolphe), consul, boulevard Saint-Michel, 20...	400 »
DREYFUS (Anat.), commerçant, r. Grange-Batelière, 20...	100 »
DREYFUS (frères), comm. rue Croix-des-Petits-Champs...	100 »
DUBLY (H.-J.) Roubaix...	200 »
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1...	100 »
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44...	100 »
GARGAN (baronne de), place Vendôme, 22...	100 »
GIRARDIN, notaire, rue de Richelieu, 43...	300 »
GIRARDIN, rue du Faubourg Saint-Honoré, 122...	100 »
GOLDSMITT (Léopold), rue Rembrandt, 16...	100 »
HACHETTE et C ^{ie} , libraires, boul. St-Germain, 79...	100 »
HAREL (A.), Prés. Cour d'Appel, boul. Haussmann, 157...	200 »
HERMITE (Ch.), memb. de l'Institut, r. de la Sorbonne, 2...	100 »
HEYDT (Madame), rue de Courcelles, 76...	100 »
HEURTEMATE (Vve), rue St-Maur, 1...	100 »
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart, rue Solférino, 2...	100 »
INNOVATRICE (l' ^{ie} C ^{ie} d'assurances, 11, boul. Montmartre...	100 »
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67...	100 »
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 43, à Rouen...	100 »
LAGOGUÉE père et fils, rue du Chemin-Vert, 23...	150 »

MM.

LANGE (F.), industriel, Troyes...	100 »
LAROCHE-JOUBERT, commerçant, rue des Archives, 11...	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux. rue Saint-Honoré, 131...	200 »
MONCHARVILLE, Vice-Président de l'Hospitalité de nuit, rue de Rome, 53...	200 »
LEROUX (Alfred), méd. rue St-Honoré...	100 »
LEROUX (Paul), rue St-Honoré, 364...	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire, r. Montalivet, 16...	100 »
LYONNE (Comte de), rue de Varennes, 88...	200 »
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 53...	100 »
MONTARGIS (M. et M ^{lle}), propriétaire, rue du Bac, 42...	200 »
MOREL d'ARLEUX (Charles), avenue de l'Opéra, 13...	100 »
ORBAN (Pierre), juge-suppl., Vincennes...	120 »
POMEREU (Comte de), député, rue de Lille, 67...	100 »
POMEREU (Comtesse Alice de), rue de Lille, 67...	200 »
POMEREU d'ALIGRE (Vicomte de), ancien Conseiller général de la Nièvre, rue de Lille, 67...	700 »
POUILLET (Eugène), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue de l'Université, 10...	100 »
RIVIÈRE (Louis), rue Joffroy, 91...	200 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix...	100 »
SAINTE-SAENS (Camille), faubourg St-Honoré, 60...	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg, 14...	200 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6...	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10...	100 »
THOMAS (l'abbé) chanoine honoraire de Paris...	100 »
TROYET et C ^{ie} , commerçants à St-Etienne...	100 »
Z. (marquis de)...	200 »
Don avec affectation spéciale, baronne de GARGAN...	2000 »

Dons divers

ANONYME...	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	25 »
—	10 »
—	40 »
Madeleine et Elisabeth...	40 »

SOCIÉTAIRES

MM.

- ALBANEL, (Louis), Juge d'Instruction au tribunal de la Seine, avenue des Champs-Élysées, 95.
 ALLEMAGNE (baron d'), rue Jouffroy, 55 bis.
 ALEXANDRE, boulevard Sébastopol, 34.
 AUBER (L.), propriétaire, rue de Penthièvre, 11.
 AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché.
 AULNAY (Comtesse) rue Galilée, 25.
 BAUDOIN, avenue des Champs-Élysées, 125.
 BAZIN (Eugène), notaire, 53, rue de Ponthieu.
 BEAUDINOT, curé de St-Ambroise.
 BELLONNE (A.), rue Camille-Desmoulins, 4.
 BETHEMONT (G.), rue de Rivoli, 174.
 BISSEUIL, sénateur, rue Le Verrier, 5.
 BOIVIN-CHAMPEAUX, conseiller à la cour, rue des Pyramides, 10.
 BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
 BONJEAN (Georges), juge au Tribunal de la Seine, r. de Lille, 47.
 BONNET, avocat, rue d'Assas, 11.
 BOUISSIN-d'ANCELY (Léon), rue St-Philippe-du-Roule.
 BOULAND, rue Franquet, 5.
 BOULENGER, orfèvre, rue du Vert-Bois, 4.
 BRAZIL (Mme), Quai du Louvre, 28.
 BRETTE (le Chanoine), quai Bourbon, 21.
 BRINQUANT, 11, quai d'Orsay.
 BRUEYRE (Loys) membre du Conseil supérieur de l'Assistance-publique, rue, Murillo, 9.
 BRUNET (Victor), propriétaire, 22, rue Pétion.
 BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
 CALMAN-LEVY (Veuve), rue Pierre-Charron, 64.
 CAPLAIN (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
 CARETTE (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 20.

MM.

- CARBONNIER-ORTEIL (M^{me}), boulevard St-Michel, 21.
 CASTELNAU (M^{me} Oscar), boulevard St-Michel, 5.
 CAVE (abbé), vicaire à St-Amboise.
 CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 26.
 CAZELLES (Vve Charles), rue Jean-Goujon, 28.
 CHAPOTTEAU et fils aîné, place Jussieu, 3.
 CHAPUT (Charles), rue St-Séverin, 19.
 CHICHEREAU (Joseph), relieur rue de Sèvres, 19.
 CHRISTOFINI (D), boulevard Vert, Saint-Julien Bellevue.
 CIROUX (Gaston), Bât. transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres.
 CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
 COLSON (E.), bijoutier, boulevard Saint-Michel, 14.
 CORTAMBERT (M^{me} Richard), rue Nicolo, 28.
 CORTAMBERT (Lucien), avocat, rue Nicolo, 28.
 COUDRET, Loudun (Vienne).
 COUTANT, ancien sous-préfet, rue de Bruxelles, 26.
 CRESSON, bâtonnier des avocats, 41, rue Cambon.
 DAGUIN (Fernand), avocat, rue de l'Université, 29.
 DANGERAN, (Vicomte de), rue N.-D.-des-Victoires, 50.
 DARDONVILLE (Veuve Alexandre), rue Oberkamph, 18.
 DARDONVILLE (Louis), boulevard Magenta, 8.
 DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.
 DAVIET (H.), rue du Pont de Lodi, 5.
 DELENTE (abbé), 3^e vicaire à St-Séverin, boul. St-Germain, 90.
 DELEUZE (D^r Alfred), rue Rabelais, 3.
 DELEUZE (Félix), docteur en droit, rue Rabelais, 3.
 DENIS, boulevard du Port-Royal, 100.
 DESSAIGNES (M^{me} J.), quai Voltaire, 5.
 DUCHAUSSOY (Baron), rue Peronnet, 3.
 DUFOURMANTELLE, avocat, avenue Kléber, 35.
 DUMONS (Léon), Lavelanet, (Ariège).
 DUPONT, rue Turbigo, 44.
 FAUCHER (L.), ingénieur, avenue de Versailles, 125.
 FERTÉ, rue Notre-Dame-des-Champs, 99.
 FLEURY (Léon), boulevard St-Michel, 3.
 FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18.
 FORQUENOT (Louis), ingénieur, Montmorency.
 FOURNIER (Arthur), rue de la Harpe, 43.
 GALLET (Maurice), boulevard St-Germain, 74.
 GANAY (Marquis de), rue de l'Arcade, 22.
 GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 39.

MM.

GAUTHIER-VILLARS, rue de Bourgogne, 37.
 GEAY (Camille), sous-directeur, Bat. P^{ns}, rue Debrousse, 1.
 GERSON (Amédée), rue du Four, 41.
 GÉROME (M^{me} Vve), avenue Aubert, 14.
 GIRARD (Ernest), agent de change, rue St-Lazare, 54.
 GÉRARD, (Henri), rue Marengo, 4.
 GIRARDIN (Albert), notaire, rue de Richelieu, 43.
 GONAT (Georges), rue des Grands-Augustins, 53.
 GONDRE (l'abbé), vicaire à St-Séverin, boulevard St-Germain.
 GONOT père (J.), rue Lecourbe, 223.
 GONOT (Gabriel), rue Lecourbe, 226.
 GOSSIN, boulevard St-Michel, 89.
 GOUEMANT (Albert), boulevard St-Michel, 9.
 GOURMAUX (Henri), place Saint-Michel, 6.
 GOURMAUX (Eugène), place St-Michel, 6.
 GRÉGOIRE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame.
 GRENIER (l'abbé), curé, presbytère St-Jacques-du-Haut-Pas.
 HATON de la GOUPILLÈRE, membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 60.
 HEDIE, avocat, rue d'Assas, 74.
 HENRIQUEL-DUPONT (Vve), rue de Vaugirard, 21.
 HENRY (l'abbé Charles), vicaire à N.-D. d'Auteuil.
 HÉRARD (Eugène), ingénieur, rue Séguier, 16.
 HOVYN-LIEVIN, rue du Louvre, 8.
 HUET (Paul), ingénieur, rue de l'Université, 8.
 HUSSENOT de SENONCES, Crédit Lyonnais, boul. des Italiens.
 JASPIERRE (Edmond), rue Saint-André-des-Arts, 27.
 JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.
 JOLY (Louis) docteur, boulevard St-Michel.
 JOSSET (Alfred), compositeur, rue Léonce-Bernard.
 JOUANNEAU (E.), peintre, Bellevue.
 KOENIG (Louis), Directeur de la C^{ie} des Bateaux-Parisiens, 125, avenue de Versailles, Auteuil.
 KORTZ (Edouard), rue Auguste-Comte, 7.
 LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, à Rouen.
 LAGNEAU, Musée de Cluny, boulevard St-Michel, 22.
 LAINÉ (V.), rue du Port, à Lannion, Côtes-du-Nord.
 LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22.
 LAPALME (l'Abbé), secrétaire de S. E., Palais Episcopal.
 LAUSSEURE (M^{me} Hélène), avenue Kléber, 47.
 LAVIÉVILLE (Augustin), cens^r des études scientif., r. Soufflot, 14

MM.

LACONIN (Félix), avocat, rue de l'Université, 3.
 LAGNIER (Pierre), ancien notaire, rue du Sommerard, 2.
 LANQUEST (Vve), faub. Poissonnière, 159.
 LAPORTE, commerçant, rue des Archives, 62.
 LAUTIER (Pierre), Commandeur de l'Ordre des avocats Saint-Pierre, rue l'Abbé-Grégoire, 87.
 LAVECH-LAVERGNE (l'Abbé), aumônier, rue de Chabrol, 45.
 LECOMTE (Lucien), rue du Général-Foy, 4.
 LEDO (Ignace), via Cavour, 230, Rome.
 LEDOT (Alfred), Juriconsulte, avenue Philippe-Auguste, 96.
 LEFAUCHEUX (Mme) propriétaire, boul. de Courcelles, 20.
 LEFAUCHEUX (André), avenue de Wagram, 22.
 LEFEBVRE, entrepreneur, Charleval (Eure)
 LE POITTEVIN, professeur à la faculté de droit, 5^e avenue du Maine, 5.
 LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.
 LETAILLE (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.
 LINDET (V^{ae} mère), boul. St-Michel, 9.
 LINDET (Fernand), boul. St-Michel, 9.
 LINDE (André), notaire, boul. St-Michel, 9.
 LOGÉ (Mme), rue Emile Lepeu, 36.
 MAINGON (Charles), avocat, rue Gay-Lussac, 25.
 MAIRE (Xavier), peintre, rue d'Argout, 5.
 MARIE (Hubert), architecte, Pont de l'Arche (Eure).
 MAY (Antoine), boul. de Courcelles, 70.
 MEAUX (Louis de), rue de Courcelles, 43.
 MEAUX, (Paul de), propriétaire, rue de Berri, 12.
 MILLIARD (l'abbé), aumônier à la Petite-Roquette, rue Saint-Maur, 1.
 MORTEMART (duc de), rue St-Dominique, 1.
 MORTIER, rue Martel, 6, Reims.
 MOTET (le Dr), médecin de la maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.
 MOURLAQUE (Albert), avoué à la Cour d'appel, 12, quai de la Mégisserie.
 NÈVRE, (Conseil général de la).
 NOLLEVAL, rue de l'Echelle, 9
 NOURISSON (Paul), avocat, rue St-Guillaume, 19.
 PASSEZ (Ernest), avocat à la Cour de Cassation, rue du faubourg St-Honoré, 122.
 PENZA (Vve Charles), rue de Rennes, 109.

MM.

PENSA, (Charles), agent de change, rue de Rennes, 109.
PETIT (Charles), conseiller à la Cour de Cassation, rue Pierre-le-Grand, 4.
PIAULT (René), avocat, rue de Florence, 9.
PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
PINAT, architecte-expert, rue de Beaujolais, 5.
PIOU (Mme), boul. Malesherbes, 87.
PITON (Paul), rue de l'Abbé-Groult, 84.
POUSSET (Eugène), chanoine, archiprêtre de Notre-Dame.
PROUST, ancien substitut, rue de Clichy, 58.
REISET (Frédéric de), rue de Monceau, 44.
RENAUDIN, notaire, Sceaux, (Seine).
RENOITTE (Gustave), administrateur des Grands magasins du Printemps, rue Boursault, 59.
RIENCOURT (Comte de), rue Montaigne, 43.
RIVIÈRE (Albert), rue d'Amsterdam, 52.
ROUARS, ingénieur, boul. Voltaire, 137.
SAVIGNY (Comte de), sénateur, cité Vaneau.
SCHMITZ (Mme Vve), propriétaire, hôtel des Etrangers, Nice.
SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.
SELVES (de), préfet de la Seine.
SIGAUT (Jules), Ingénieur, boulevard Saint-Michel, 1.
SIMON (Jules), notaire, rue des Ecoles, 40.
SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
SOULANGE-BODIN, curé de Plaisance.
SOUBADÈRE (Ct), Dr de l'Innovatrice, Bd Montmartre, 11.
TARBÉ des SABLONS, rue Ballu, 44.
THUREAU (Géorges), Conseiller à la Cour, rue Garancière, 44.
TOCQUEVILLE (Comte de), rue Chanaleilles, 4.
TORCHON (Vve Charles), rue Jacob, 49.
VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.
VINCENS (Charles), sous-directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, avenue de Wagram, 29.
VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de Cassation, r. de Milan, 11.
WEIL (frères Emile), boul. Sébastopol, 77.
WEBER (Mme Pierre), rue de Dunkerque, 36 bis.

SOUSCRIPTEURS

MM.

ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.
BARIZET (Mme), boul. St-Michel, 20.
BARTH (Dr Henri), rue St-Thomas-d'Aquin, 2.
BAUDET (J. Désiré), rue Notre-Dame des Champs, 107 bis.
BAUDIN (l'Abbé), vicaire rue St-Bernard, 30.
BEAUGRAND (A.), ancien magistrat, avenue du Trocadéro, 17.
BECKER (Jean), boulevard Saint-Michel, 8.
BELLOIR (Charles), rue Montparnasse, 82.
BENET (Eugène), statuaire, rue N.-D.-des-Champs, 83.
BERTHIER (Alphonse), avenue Mélanie, 43, villa Jean, Bellevue.
BERTON (Fernand), avocat, rue Michelet, 5.
BIDARD, 6 bis, rue de la Fontaine, Nogent-sur-Marne.
BIMAR, commerçant, boulevard Poissonnière, 20.
BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 44, Palais-Royal.
BOGINO (Emmanuel), rue du Moulin-Vert, 51.
BOMPARD (Octave), rue d'Assès, 28.
BONJEAN (Jules), avocat, rue de Lille, 47.
BONJEAN (Maurice), rue de Lille, 47.
BONNEFOND, Asnières.
BORD (l'abbé), vicaire à Notre-Dame, à Bellevue.
BOSCHER (Madame Jules), boulevard St-Michel, 113.
BOSSÉ (Le), avoué, à Louviers (Eure).
BOSSUAT et GAUDET, commerçants, rue du Sentier, 5.
BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.
BOULARD (André), rue Chauveau-Lagarde, 16.
BOULINIER (P.), libraire, boulevard St-Michel, 49.
BOUMARD (Eugène), rue Garancière, 15.
BOUMARD (Jean), rue Garancière, 15.
BOURGAIN (Gabriel), boulevard St-Germain, 106.
BOUST (Maurice), rue Pasquier, 43.
BRESSONNET (M^{me} Veuve), boulevard St-Michel, 60.
BRETIGNIER, inspecteur d'Académie, rue Lacépède, 45.
BRETON (M^{me}), boulevard St-Michel, 22.
CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.

MM.

CASTELNAU (l'abbé), curé de St-Séverin, presbytère St-Séverin
 CAUMONT (Léon de), boulevard Maillot, 10.
 CHEVREUX (Casimir), avenue Friedland, 24.
 CHILANI (Mme), rue Choran, 7.
 DALIFOL, rue de Rivoli, 162.
 DARESTE (Pierre), rue du Général Foy, 3.
 DEHAVANNES, commerçant, rue des Boulets, 66, 68, 70, 72.
 DEHORS, commerçant, rue de Turenne, 67.
 DESCHAMPS (Louis), propriétaire, rue Bleue, 17.
 DESCLOZIÈRES (René), boul. St-Michel, 24
 DESPORTES L. de la FOSSE, rue Jouffroy, 60.
 DONCKELL, P'OLL et C^{ie}, commerçants, place des Victoires, 2.
 DUCOUROU (M^{lle} Marthe), boulevard Haussmann, 4.
 DUEZ (Léon), Boulogne.
 DULONG (Alfred), Agent de Change, rue Lafayette 71.
 DUMONT, rue de Rivoli, 18.
 DUPUIS (Reué), avocat, rue Marguerite, 5.
 ESQUILLLES (Comte d') place Palais-Bourbon, 6.
 FÉRAUD, ancien député, rue de l'Isly, 12.
 FONTAN (Mme) avenue des Ternes, 2.
 GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.
 GALLET (fils aîné Edmond), rue de Rivoli, 158.
 GALLET (Charles), rue de Vaugirard, 56
 GALOPPE (Robert), boul. Haussmann, 153.
 GIRARD, commerçant, boul. Sébastopol, 71.
 GLEISSE, sculpteur, rue Mayet, 16 bis.
 GOLDSCHMIDT (Paul), place Malesherbes, 15.
 GUÉBIN (Ernest), adm^r Souvenir Français, rue Mozart, 26.
 GUILLAUME (Eugène), rue de Chateaudun, 49.
 GUILLOT, Juge d'Instruction au Tribunal de la Seine, membre
 de l'Institut, avenue de Villiers, 9.
 GUYÈSSE, lieutenant au 17^e d'Artillerie, rue de Rivoli, 174.
 HALLUIN, docteur, Roubaix.
 HAREL (A.), président de cour d'appel, boul. Haussmann, 157.
 HENRY (Émile), faub. Saint-Honoré, 3.
 HESS, rue Popincourt, 25.
 HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.
 HOULAND, huissier, Havre, rue Racine, 36.
 HUET, MAC, AVOY, industriels, Roubaix.
 JOLY (Henri), doyen honoraire de Faculté, rue de Rennes, 106 bis
 JOVART (Charles), rue Censier, 51.

MM.

LEBOUCQ, docteur, rue Lecourbe, 73.
 LECAUDEY (Emmanuel), docteur, boulevard Haussmann, 17,
 LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire du S. E. Episcopal.
 LEFEBVRE, entrepreneur, Charleval.
 LEFRANC, (Hyacinthe), rue Cassette, 16.
 LEFRANÇOIS, rue Poisson, 7.
 LEFUEL (N.), conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Uni-
 versité, 15.
 LE NOIRE de la COCHETIÈRE (Baron), rue Blomet, 92.
 LÉGER (Georges), rue de Rivoli, 196.
 LEGROS, Ebéniste, grande-rue à Bellevue.
 LEPAUTE, rue des nouettes, 15.
 LEPOITTEVIN (A.), Juge d'instruction, rue E. Renan, 19.
 LEVEILLE (Jules), professeur à la Faculté de Droit, rue du
 Cœur-Midi, 55.
 MAILLARD (Charles), directeur de l'Innovatrice, rue de la
 Liberté, 7.
 MAITRE (l'abbé), vicaire à Ste-Geneviève, rue Descartes, 30.
 MANSAIS (Jules), président des référendaires aux Sceaux de
 la France, rue Fortuny, 6.
 MARBEAU (Edouard), maire, place d'Iéna, 1.
 MARQUET (Léon), rue Auber, 17.
 MASSIN, (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 4.
 MASSION (Paul), notaire, boulevard Haussmann, 58.
 MATHONNET (Henri), rue de l'abbé Groult, 74.
 MAZUREL-LECLERC, industriel à Roubaix.
 MEAUX Saint-Marc, avocat, place du Havre, 14.
 MILET (Ch.) rue de Sèvres, 19.
 MILLIARD (Adolphe), boulevard de Belleville, 16.
 MINORET (M^{me} Marguerite), rue Ampère, 37.
 MORLET (Flavien), inspecteur de l'Innovatrice, boulevard
 Montmartre, 11.
 MOROT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164,
 NIESSEN, avenue de Neuilly, 137, Seine.
 NIZEROLLE (L. L.), rue Amelot, 24.
 NORMAND (M^{me}), rue de l'Odéon, 9.
 NOUE vicomte de), square du Roule, 6.
 NOUHES (des), rue Madame, 2.
 NOURY, propriétaire, Bellevue.
 ODENT (Henri père), boulevard Saint-Michel, 15.
 OLLÉ-LAPRUNE (Joseph), place Saint-Sulpice, 6.

MM.

PARION (Louis), rue de l'abbé Groult, 74.
PASQUEMONT, 1, rue du Louvre.
PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
PERAUD (l'abbé), 2^e vicaire à Saint-Séverin, boul. St-Michel, 17.
PERONNE (Pierre), avoué, place St-Michel, 3.
PETIT (F.), rue St-Ferdinand, 43.
PIERRE (Georges), notaire à Meudon.
PIOT (Georges), avocat, rue de l'Abbaye, 13.
PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.
QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 2.
REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 31.
RENUSSON (l'abbé), curé de N.-D.-de-Bellevue.
REYMANN (l'abbé), vicaire à St-Mandé, Seine.
RIBOT (Alexandre), ancien président du conseil des Ministres
député, rue de Tournon, 6.
RICHARD et ses fils, sculpture, boulevard Raspail, 206.
RICHARD, (Georges), professeur de dessin, à Boulogne-s -Seine.
RICHARDIÈRE, (Alphonse), architecte, rue de Tournon, 15.
RIVOLLET, avocat, rue Miromesnil.
ROBILLARD (Louis), 13, boulevard St-Michel.
ROBIN, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.
ROLLET, avocat, avenue du Château, Bellevue.
ROUIET (l'abbé J.), aumonier à Madagascar.
ROUSSEL (fils François), industriel, Roubaix.
SAINT-DENIS (G.), boulevard Saint-Michel, 7.
SANZ (Georges), 50 bis, rue de Douai.
SENEUZE (Edouard), entrepreneur, rue de Lancry, 34.
SIMON (Jules), ex-notaire, rue des Ecoles, 40.
SIMONET (l'abbé Léon), vicaire à St-Séverin.
SINOQUET (Georges), boulevard Saint-Germain, 119.
SOUBIES (Jacques), étudiant, rue de Phalsbourg, 14.
SOUBIES (Henry), rue de Clichy, 43.
TENNESSON (Paul), rue Cassini, 16.
THÉRÈS (Ernest), villa des Cèdres, Bellevue.
THOMAS (Gabriel), villa des Capucins à Bellevue.
THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française,
rue Garancière, 11.
TURGIS (Albert), rue Sainte-Placide, 55.
VERMONT (H.), bâtonnier de l'Ordre des avocats, rue Socrate, 4
à Rouen.
VOCORET (A.), rue du Pont-Louis-Philippe, 5.

MM.

WAGNER (l'abbé), premier vicaire, presbytère St-Séverin.
WEBER (J.), relieur, rue du Cherche-Midi, 44.
WERNER, propriétaire, rue Lord Byron, 10.
WORMS (frères), commerçants, rue d'Aboukir, 31.

